

2,50 € Première édition. N° 12384

JEUDI 8 AVRIL 2021

www.liberation.fr

A Lyon, en février. PHOTO KONRAD, VU



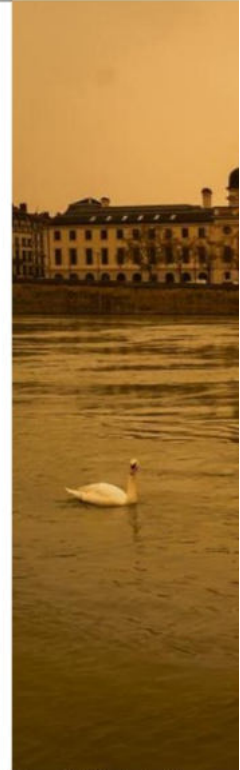
A l'unité de soins palliatifs du CHU de Rennes, en mars 2018. PHOTO FABRICE PICARD, VU



IMPRIMÉ EN FRANCE / PRINTED IN FRANCE Algérie 1,60 €, Allemagne 3,00 €, Andorre 3,00 €, Belgique 2,50 €, Canada 5,00 \$, DOM 3,00 €, Espagne 3,00 €, Etats-Unis 5,00 \$, Grande-Bretagne 2,75 £, Grèce 3,00 €, Italie 3,00 €, Liban 7500 LBP, Luxembourg 2,50 €, Maroc 27 Dh, Pays-Bas 3,00 €, Portugal (continental) 3,40 €, Suisse 3,40 FS, Suisse alémanique 3,40 FS, Tunisie 6,00 DT, Zone CFA 2500 CFA.



La première bombe atomique française à Hamoudia près de Reggane dans le désert du Sahara le 13 février 1960. PHOTO RUE DES ARCHIVES, RDA



À Lyon le 6 février, le ciel

# Essais nucléaires au Sahara : autant en apporte le vent

Des particules radioactives venues d'Algérie ravivent le souvenir des tests menés dans les années 60. La responsabilité de Paris sera-t-elle au menu de la visite à Alger de Jean Castex ce week-end?

Par **FRANÇOIS-XAVIER GOMEZ**

Depuis plusieurs semaines, des nuages issus de tempêtes de sable du Sahara survolent l'Europe, entraînant une dégradation de la qualité de l'air et, notamment dans le sud et l'est de la France, des phénomènes insolites : un ciel jaunâtre digne d'un film de science-fiction, une pellicule de sable rouge sur les voitures, ou en

montagne, la neige parée d'une teinte ocre, comme début avril aux lacs d'Ayous dans les Pyrénées. En février, l'association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest (Acro) avait détecté dans ces particules du césium-137, à hauteur de 80 000 becquerels par kilomètre carré. Une dose inoffensive pour les populations et les animaux.

Un coup de vent, et c'est un pan de l'histoire du XX<sup>e</sup> siècle qui jaillit des sables du désert. Une histoire passée sous silence pendant plusieurs décennies. Les particules proviennent des 17 essais nucléaires menés par la France dans le sud de l'Algérie, entre 1960 et 1966. Mais l'Etat français, sous des gouvernements de droite comme de gauche, ne s'est guère soucié de leurs conséquences sanitaires sur le personnel militaire ou les populations locales. Ni n'a cherché à dépolluer les sites où des déchets ont été abandonnés. Une question qui sera peut-être abordée les 10 et 11 avril, lors de la visite en Algérie du Premier ministre français, Jean Castex, accompagné de huit ministres, dont ceux des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, et des Armées, Florence Parly.

En créant, dès 1945, un Commissariat à l'énergie atomique (CEA), la France montre son intérêt pour la recherche nucléaire à des fins militaires. Pour développer ce programme, plusieurs sites sont envisagés. C'est le Sud algérien qui est choisi, plutôt que les lointaines

possessions de l'océan Pacifique. En novembre 1959, Jules Moch, ambassadeur aux Nations unies, expliquait : « *Le Sahara se prête mieux que toute autre région à cette expérimentation parce que le site choisi est à la fois désert et beaucoup plus proche que les atolls des antipodes de la France.* »

## LA FUSÉE VÉRONIQUE

Cette région est déjà utilisée par l'armée française. Sur un plateau rocheux d'Hammaguir sont lancés, à partir de 1952, les prototypes de Véronique, la première fusée-sonde française. Pour passer à la phase nucléaire, deux autres lieux sont retenus : la palmeraie de Reggane et In Ekker. Ces zones sont habitées, peu densément certes, par des populations sédentaires et nomades, et non vides de présence humaine comme la puissance coloniale le prétend. Et les équipements nécessaires à la campagne d'essais vont décupler la population : Reggane se voit dotée d'un hôpital, d'une piste d'aviation, de logements...

Le matin du 13 février 1960, tout est prêt pour l'entrée en fanfare de la France du général de Gaulle dans le club très select des puissances nucléaires : seuls les Etats-Unis, l'URSS et le Royaume-Uni possèdent alors l'arme atomique. Cet essai, baptisé Gerboise bleue, du nom d'un petit rongeur du désert, est atmosphérique. La bombe de 70 tonnes, soit trois à quatre fois la



chargé de sable du Sahara donne une teinte ocre à la ville. PHOTO NICOLAS LIPONNE, HANS LUCAS

puissance de celle d'Hiroshima, explose au sommet d'une tour métallique. Dans les jours qui suivent, les particules radioactives sont repérées au Mali, au Tchad, en République centrafricaine... D'anciennes colonies françaises indépendantes depuis 1958. Le nuage continue son chemin et laisse des traces en Sicile, en Espagne, et jusqu'en Suède. Depuis Paris, le général s'exclame : «*Hourra pour la France !*» Mais tout le monde ne partage pas son enthousiasme. Une salve de protestations accueille Gerboise bleue, le Nigeria étant particulièrement virulent. Après trois autres essais atmosphériques, il est décidé de passer aux tests souterrains. Le premier a lieu en novembre 1961, au même endroit. Quelques mois plus tard, la France accorde l'indépendance à l'Algérie par les accords d'Evian, dont une clause, longtemps restée secrète, autorise l'ancienne tutelle à poursuivre pendant cinq ans son programme de recherche nucléaire. Pour l'essai Béryl, programmé le 1<sup>er</sup> mai 1962, une délégation s'est déplacée de Paris, avec à sa tête le ministre des Armées, Pierre Messmer, et de la Recherche scientifique, Gaston Palewski. Pour mener Béryl à bien, on a creusé des galeries dans le granit et enfoui la bombe au cœur de la montagne du Taourirt Tan Afella. Mais au bout du compte à rebours, rien ne se passe comme prévu. Le bouchon de béton censé contenir l'explosion est pulvérisé et la montagne s'ouvre comme la

grotte d'Ali Baba. Un lourd panache s'échappe et, dans la panique, les invités dirigés vers des tentes de décontamination. Les militaires, appelés du contingent pour beaucoup, sont livrés à eux-mêmes et restent à respirer ce nuage empoisonné.

#### AU TOUR DE LA POLYNÉSIE

En 1966, en application des accords signés, la France met fin à sa campagne et s'en va polluer la Polynésie. Mais au fil du temps, des militaires passés par le Sahara commencent à s'interroger sur la fréquence des cancers parmi eux. Le ministre Palewski meurt en 1984 d'une leucémie, dont il était convaincu qu'elle était liée à sa contamination. En Algérie, la ville de Reggane enregistre un taux anormal de naissances d'enfants souffrant de lourds handicaps. En 1990, une ONG, l'Observatoire des armements, commence à recueillir informations et témoignages. Et chiffre entre 150 000 et 200 000 le nombre de personnes exposées aux effets du nucléaire français, militaires et civils, au Sahara comme dans le Pacifique. Après un rapport du Sénat rendu en 2007, la loi Morin, votée en 2010, reconnaît enfin le droit pour les victimes de «*maladies radio-induites*» à être indemnisées (ou leurs descendants). Mais une faible proportion des dossiers soumis reçoit une réponse favorable. Car prouver qu'un cancer a pour origine une contamination radioactive plutôt qu'un passé de fumeur est quasi impossible.

D'après le rapport d'activité 2020 du Comité d'indemnisation, 1747 dossiers ont été déposés entre 2010 et 2020, dont 53 pour la catégorie «*population algérienne*». Ils sont 584 à avoir obtenu une indemnisation, dont un seul émanant d'Algérie. Refusés dans un premier temps, 181 d'entre eux ont été validés après décision de justice. Et le montant total versé dépasse les 36 millions d'euros. Le dossier continue à peser sur les relations entre la France et l'Algérie. Dans le rapport «*Mémoire et Vérité*» remis en janvier par l'historien Benjamin Stora à Emmanuel Macron, l'une des 22 recommandations est de «*poursuivre le travail conjoint concernant les lieux des essais nucléaires français en Algérie*». Sans faire référence au rapport, le président algérien, Abdelmadjid Tebboune, écrivait, le 19 mars, à l'occasion de la «*fête de la victoire*», qui commémore le cessez-le-feu du 19 mars 1962 : «*L'effort se poursuit pour mettre toute la lumière sur le sort des disparus durant notre guerre de libération et pour l'indemnisation des victimes des essais nucléaires*.» Un mois auparavant, dans *El Djeich*, l'influente revue du ministère algérien de la Défense, le général Bouzid Boufrioua appelait la France, au nom du principe «*pollueur-payeur*», à «*livrer les cartes révélant la localisation de ses restes nucléaires*», «*un droit que l'Etat algérien revendique fortement, sans oublier l'indemnisation des victimes algériennes des essais*». ◆

# Un tabou qui fait tousser l'Algérie

**Malgré le silence embarrassé de Paris et d'Alger, des victimes se battent pour obtenir réparations.**

**C'**est un dossier hautement toxique. Même soixante et un ans après le premier essai nucléaire français dans le Sud algérien. «*Ces événements ne s'effacent pas de l'histoire des nations par prescription*», avertit le président Abdelmadjid Tebboune le 19 mars, anniversaire du cessez-le-feu de la guerre d'indépendance. Les sables empoisonnés du Sahara embarrassent, en réalité, Paris comme Alger.

Du côté algérien, la clause secrète des accords d'Evian (1962) qui a permis à la France de poursuivre ses expérimentations pendant cinq ans explique en partie ce silence de plusieurs décennies observé sur ce sujet. Cette concession faite à l'époque par les négociateurs algériens, au nom de la priorité absolue, de l'indépendance, égratigne le glorieux récit de la libération nationale. L'absence de tout dispositif de prévention, en dehors de quelques maigres barbelés placés autour des anciens sites d'expérimentations, renvoie aussi Alger à ses propres lacunes. Surtout après l'alarme sonnée par un rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique publié en 2005.

#### ENFOUTI DANS LE SABLE

Les rares survivants racontent aujourd'hui qu'ils étaient «*inconscients du danger*». C'est le cas de Mohammed, engagé en 1959 pour divers travaux sur le site de Hamoudia, puis sur le champ de tir de «*Gerboise bleue*» en janvier 1959. Le numéro d'identification indiqué sur sa carte professionnelle, 20750, était également inscrit sur le collier qu'il portait autour du cou sur le chantier. Les souvenirs fragmentaires de Mohammed, 85 ans, ne permettent pas la restitution des faits avec exactitude. Sa carte professionnelle est l'unique preuve de sa présence sur les lieux des essais. Avant leur départ, les militaires français ont simplement enfoui dans le sable leur matériel hau-

tement radioactif, rappelle son fils Amar, attendant dans une école de Reggane. Au bout de seulement quelques mois, le matériel était déjà à découvert sous l'effet des vents chauds du désert. Les sites n'ont pas fait l'objet de contrôles radiologiques et encore moins d'actions de sensibilisation des populations locales sur les risques sanitaires, explique-t-il. Or, les habitants de la région ont très rapidement recyclé ce matériel abandonné. «*Ils se sont rués sur les sites pour s'approvisionner en ferrailles de chars, de voitures et d'avions laissés sur place par les Français*», relate Amar.

#### PLAINTES À LA CPI

Pendant très longtemps, les reliques des essais nucléaires et les blocs de sable vitrifié ornaient les précaires demeures des habitants de la région. «*Chacun voulait un souvenir de l'explosion, symbole de la puissance de la France. J'ai même organisé une excursion scolaire en 1997 sur les lieux, en méconnaissance totale des risques*», détaille Amar. La même année, le fils monte «*une exposition des déchets nucléaires au niveau de la maison de culture de Reggane, qui a été visitée par de nombreux officiels algériens*».

Aucune étude sanitaire d'ampleur n'a été réalisée auprès de la population. «*On dénombre dans la région de Reggane beaucoup de cancers et des malformations, affirme Amar. Là-bas, la naissance est un moment de forte appréhension. Les gens ont honte de leur bébé et préfèrent parfois que les grossesses se soldent par des mort-nés*».

En Algérie, l'une des seules voix sur ce dossier sensible est l'avocate Fatma Zohra Benbrahim, qui a consacré près de vingt ans à des recherches sur les essais nucléaires. Elle commence à s'y intéresser en 2001, lorsqu'elle découvre que son jardinier a été embauché, dans sa jeunesse, par les militaires français pour les travaux de l'implantation du site nucléaire de Reggane. «*A l'époque, personne n'avait donné sur ce dossier classé hautement secret des deux côtés de la Méditerranée*», explique-t-elle. Fatma Zohra Benbrahim a été invitée, au nom des victimes algériennes, à rejoindre **Suite page 8**



**Suite de la page 7** une plainte déposée en novembre 2018 devant la Cour pénale internationale par des avocats français et polynésiens. En attendant l'aboutissement de cette démarche, l'avocate réclame la levée du secret-défense sur les archives se rapportant aux expérimentations nucléaires françaises au Sahara. Cela permettrait de mieux connaître leurs retombées sur les populations locales et nomades, et sur les Algériens recrutés «pour faire le nettoyage des sites atomiques sans protection adaptée». Et de localiser le matériel contaminé et les endroits d'entreposage des déchets radioactifs enfouis ou laissés sur place après le départ des Français, en 1967.

#### DISPARITÉ

Quelle indemnisation attendre, après plus d'un demi-siècle de souffrance en silence? Une seule décision favorable a pour le moment été accordée à un Algérien dans le cadre de la loi française dite «Morin», datant de 2010. Alors que 47 Français ont reçu une compensation financière. Cette disparité s'explique en partie par la difficulté qu'ont les habitants et les travailleurs algériens à prouver leur présence dans les zones déterminées, par des documents (contrat, fiche de paie, résidence).

Se pose aussi le cas des victimes algériennes des déchets et matériels radioactifs plusieurs années après le départ des Français. Mahmoudi Mohamed, président de la Coordination nationale des victimes des essais nucléaires, assure ainsi avoir été exposé aux radiations lorsqu'il affectait en 1992 son service militaire à Reggane. Il était chargé de garder un tunnel menant à l'un des laboratoires souterrains construits pour les expérimentations. A son retour chez lui, après deux ans de mobilisation, il souffre «de dysfonctionnements neurologiques», explique-t-il: «Je n'ai plus de sensibilité au niveau des membres supérieurs.» Il soupçonne la radioactivité d'être à l'origine de sa maladie. Mais une lettre du ministère français de la Défense, reçue en 2013, lui notifie un refus d'indemnisation, parce qu'il «n'a pas pu justifier d'une pathologie radio-induite référencée par les études scientifiques».

Son association milite en revanche pour revendiquer des indemnités au profit «des victimes souffrant de complications de différents cancers de la peau, des yeux et du sein». Au total, 872 dossiers ont été déposés auprès du Service des anciens combattants et victimes de guerre rattaché à l'ambassade de France en Algérie, affirme-t-il. Tous «refusés sous prétexte que les lois françaises ne prennent pas en compte les cas de contaminations postérieures à 1967».

**RANIA HAMDI**  
Correspondante à Alger



Un expérimentateur revêtu de son vêtement de protection en Algérie le 14 février 1960. PHOTO KEYSTONE FRANCE

## «Les déchets nucléaires devraient être rapatriés et traités en France»

**Patrice Bouveret, directeur de l'Observatoire des armements, détaille les raisons pour lesquelles le contentieux des essais n'a pas été réglé.**

**F**aire «toute la lumière» sur les disparus et les essais nucléaires en Algérie. Le 19 mars, lors de la commémoration du cessez-le-feu de 1962 en Algérie, le président algérien Abdelmadjid Tebboune a demandé qu'un effort soit entrepris, notamment sur l'indemnisation des victimes des essais. Dans le rapport qu'il a remis en janvier à Emmanuel Macron, l'historien

Benjamin Stora appelait à «réconcilier les mémoires», à «regarder l'Histoire en face» et abordait en partie le legs nucléaire. En juillet, l'Ican (association pour l'abolition internationale des armes nucléaires) et l'Observatoire des armements avaient publié un rapport sur cet héritage radiologique au Sahara («Sous le sable, la radioactivité») et avancé des propositions pour améliorer la situa-

tion humanitaire et sanitaire. Patrice Bouveret, l'un des deux auteurs et directeur de l'Observatoire des armements, rappelle combien une réelle volonté politique et une inévitable coopération franco-algérienne sont nécessaires pour régler ce contentieux.

**Dans votre rapport publié en juillet, vous aviez fait une série de recommandations au sujet des essais**

**nucléaires de la France dans le Sahara algérien. Estimez-vous que le rapport de Benjamin Stora répond à vos attentes?**

Il y répond à moitié. Dans les conséquences des essais nucléaires français au Sahara, il y a deux aspects. Il y a tout d'abord le problème des déchets nucléaires restés sur place, puis les questions sanitaires et les indemnisations des personnes atteintes par ces essais. Benjamin Stora ne reprend pas cet aspect-là dans son rapport. Il a dû estimer que la loi Morin de 2010 (relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires) avait déjà réglé ce problème. Normalement, ce texte est ouvert aux populations algériennes. Mais de la manière dont cette loi est conçue, on se rend compte que ces populations sur place ne peuvent pas vrai-



état des lieux et faire des recommandations. Cela a été renouvelé en 2012 lors de la visite de François Hollande. Il y a eu quelques réunions, mais ces commissions n'ont pas réellement fonctionné. On n'a aucune information, aucun point d'étape sur ce qui s'est dit, ce qui a été décidé. Ce n'est pas en une réunion qu'on règle les problèmes. Dans son rapport, Benjamin Stora reprend l'idée d'un travail conjoint «concernant les lieux des essais nucléaires en Algérie et leurs conséquences», selon les préconisations de l'histoire, *ndlr*. Si cela avait réellement lieu, on sortirait enfin du blocage, d'une posture uniquement revendicative. Il est temps.

**Manque-t-on encore d'informations sur cet héritage radiologique et sur la présence de résidus de déchets nucléaires ?**

Toutes les informations n'ont pas été rendues publiques, mais les militaires français les ont. Ce n'est pas un problème technique, c'est vraiment une question de volonté politique. Il faudrait déjà lancer une mission pour nettoyer les sites contaminés, collecter les restes. Il n'y a pas besoin de rapport ou d'étude. Il faut bien évidemment affecter des moyens pour cela. Ensuite, les déchets nucléaires du Sahara devraient être rapatriés en France et traités dans des sites nucléaires.

**Mais il y a également la loi de juillet 2008 au sujet du secret sur les archives liées au nucléaire. Empêche-t-elle ces populations d'avoir accès à ces informations ?**

Pour les populations, c'est évident. La loi de 2008 fait que tout ce qui concerne les armes de destruction massive, dont le nucléaire, est incommunicable, sauf très complexe procédure juridique pour déclasser. Il y a eu quelques déclassifications, des livres, des travaux universitaires en Algérie. Mais il y a un blocage qui ne relève pas tant du secret des informations que de l'absence d'un réel travail commun. Car ce ne peut être qu'un travail commun. Les militaires ont toutes les informations. Maintenant, des équipes spécialisées doivent aller sur place et entamer ce nettoyage.

**Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (Tian), qui est entré en vigueur en janvier, mais que la France n'a pas signé, peut-il aider à ce travail commun ?**

L'Algérie l'a signé, pas encore ratifié. C'est bien le problème. Lors du processus de né-

gociation de ce traité en 2017, il a été inséré deux articles (les 6 et 7) qui prévoient un nettoyage des sites touchés par les essais et une assistance aux victimes. Depuis 2017, l'Algérie a toujours dit qu'elle allait le ratifier. On peut s'interroger sur le fait qu'elle tarde à le faire. Une fois qu'elle l'aura ratifié, elle sera obligée d'entamer elle-même ces procédures de nettoyage, d'assistance. Elle peut demander de l'aide aux Etats signataires. Mais comme la France n'a pas ratifié le Tian, elle n'a pas cette obligation-là.

**Mais la France peut aider l'Algérie...**

Tout à fait, mais il faut qu'il y ait au préalable un accord entre Paris et Alger pour entamer cette coopération. L'Algérie peut également compter sur les autres Etats parties

au traité qui peuvent intervenir, notamment auprès de la France, pour servir d'intermédiaire. Ça montrera aussi sa volonté d'aller jusqu'au bout de ce processus et de résoudre ces problèmes posés par les essais français.

**Pourquoi l'Algérie met finalement autant de temps à régler cette question de l'héritage nucléaire dans le Sahara ?**

Après tout ce temps, je vois deux raisons. D'une part, la classe politique n'a pas beaucoup changé. Abdelaziz Bouteflika, par exemple, était déjà ministre au moment de la signature des accords d'Evian en 1962. Membre du gouvernement algérien, mi-

nistre des Affaires étrangères dès 1963, il était alors déjà impliqué dans cet accord entre la France et l'Algérie. En 1962, le rapport de force a fait qu'au moment des accords d'Evian,

les Algériens ont été obligés d'accepter que la France poursuive ses essais pour obtenir l'indépendance rapidement. Le général de Gaulle ne vou-

lait pas lâcher le Sahara à cause des essais et du pétrole. Dans les années 60, un certain nombre de personnes savaient ce que représentaient ces essais nucléaires en termes de risques pour la santé, pour les populations. Mais la priorité était l'indépendance. L'autre raison est

que le développement du Sud et de ses populations touaregs n'a jamais été une priorité pour la classe dirigeante algérienne. Enfin, les maladies liées à la radioactivité se déclenchent dix, vingt, trente ans après l'exposition. Tout cela n'a pas facilité la prise en compte rapide.

**Ce secret n'a pas concerné pas que les essais nucléaires...**

Non, il y a eu aussi le site B2-Namoum [dans l'ouest de l'Algérie, près de la frontière marocaine, *ndlr*] d'armes chimiques. Il a été exploité beaucoup plus longtemps, jusqu'en 1986, dans le cadre d'une coopération entre les armées algériennes et françaises dont les deux côtés n'ont guère parlé.

Recueilli par  
**ARNAUD VAULERIN**

ment en bénéficier. Cela nécessite de maîtriser le français, d'avoir des papiers, un accès à Internet, des informations précises plus de cinquante ans après les faits. Selon les chiffres du Comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires (Civen), seulement 53 personnes ont pu déposer un dossier depuis dix ans en Algérie et seulement une a été indemnisée. Il faudrait envoyer des équipes pour aider à monter des dossiers comme cela a été fait en Polynésie, dans les atolls dispersés. Ce qui sous-entend bien sûr une coopération avec l'Algérie.

**Des commissions et des comités conjoints ont pourtant été créés ces dernières années ?**

En 2008, après la première visite de Nicolas Sarkozy en Algérie, un comité avait en effet été créé pour établir un



# FORUM LIVE

## LES CITÉS NUMÉRIQUES

### QUAND INTERNET CHANGE NOS VILLES

#### VENDREDI 16 AVRIL À 19H30

#### EN DIRECT SUR LIBERATION.FR, YOUTUBE ET FACEBOOK

**AVEC CÉDRIC VILLANI, JOHANNA ROLLAND, ÉRIC PIOLLE, SASKIA SASSEN, SÉBASTIEN MISSOFFE, AXELLE LEMAIRE, JACQUES LÉVY, LAURIE MARRAUD, CARLOS MORENO**

**#CITESNUMERIQUES**

